

## PROCES-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le douze septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE-DE-RIVIERE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Claude PLUMET, Maire.**

**Présents** : Gérard ALDAY, Nathalie ARRIBAS, Laurent CASTERAN, Michel DELAI, Marie-Thérèse HERIVEAU, Patrick HERY, Nadine LALLOZ, Pierre SAFORCADA, José SANCHEZ, Louis-Jean SOUEIX, Emilie SUBRA, Xavier THEBE, Nadine VERDIER.

**Absents** : Christelle BAGNERIS, procuration à Gérard ALDAY ; Eliane CHAUVET, procuration à Claude PLUMET ; Claudine PINTON, procuration à Nathalie ARRIBAS ; Serge SENSAT, procuration à Pierre SAFORCADA.

Après l'approbation à l'unanimité des membres présents du compte-rendu de la réunion du 20 juin 2014, Emilie SUBRA est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne l'ordre du jour.

### RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

OBJET :	RAPPORTEUR
Restitution de dépôt de garantie locatif	Marie-Thérèse Hériveau
Cession du bus scolaire	Claude PLUMET
Décision Modificative – Régie des transports	Pierre SAFORCADA
Clôture du budget assainissement	Pierre SAFORCADA
Recrutement d'un personnel en contrat d'avenir	Claude PLUMET
Achat de stores extérieurs pour le groupe scolaire – Demande de subvention au Conseil Général	Emilie SUBRA
Informations et questions diverses	
Compte-rendu des délégations du Maire	

Monsieur le Maire donne la parole à Marie-Thérèse HERIVEAU

## RESTITUTION DE DEPOT DE GARANTIE LOCATIF

Il conviendrait de restituer le dépôt de garantie à Monsieur BERNARD Jérémie, qui a libéré le logement communal situé 345 rue de la tour, rez-de-chaussée. Le ramonage de la chaudière n'ayant pas été effectué, la commune retiendra le montant de cette opération, à savoir 70,80 euros.

*Xavier THEBE dit que si l'appartement n'a pas été remis en état, la caution devrait être retenue.*

*Claude PLUMET répond que les murs sont en mauvais état à cause de l'humidité, et qu'il n'est pas possible de prouver que le locataire n'a pas correctement aéré le logement.*

Où l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 1 contre, autorise le remboursement à Monsieur BERNARD Jérémie du dépôt de garantie d'un montant initial de 278,73 euros, auquel sera soustrait le montant du ramonage. Le montant à rembourser est donc de 207,93 euros.

Monsieur le Maire prend la parole.

## CESSION DU BUS SCOLAIRE

Le marché de transport scolaire ayant été remporté par une entreprise extérieure, le bus utilisé pour ce service pourrait être cédé.

Un acquéreur potentiel s'est fait connaître et propose de l'acheter pour un montant de 30 000 euros, ce qui est légèrement supérieur à la valeur nette du bus.

*Gérard ALDAY demande si le bus ne pourrait pas être utilisé pour des sorties scolaires.*

*Claude PLUMET répond que le bus est trop petit et qu'il n'a jamais pu être utilisé à cette fin. Il ajoute qu'il faudrait avoir un chauffeur, ce qui n'est pas le cas.*

Où l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la cession du bus à l'entreprise BACQUEYRISSSES S.A de Bruges pour un montant de 30 000 euros
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette vente.

Monsieur le Maire donne la parole à Pierre SAFORCADA.

## BUDGET REGIE DES TRANSPORTS – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal ayant décidé de céder le bus de transport scolaire, il convient d'inscrire au budget les crédits correspondants ainsi que les écritures de sortie de l'actif.

Aussi la décision modificative suivante est-elle proposée

SECTION EXPLOITATION		
<b>Dépenses</b>		
042-675	valeur comptable des éléments d'actifs	36 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>36 000,00 €</b>

<b>Recettes</b>		
042-777	Quote-part des subventions d'investissement	6 000,00 €
77 - 775	Produit des cessions d'éléments d'actif	30 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>36 000,00 €</b>

SECTION INVESTISSEMENT		
<b>Dépenses</b>		
040-1391	Subventions d'équipement	6 000,00 €
21-2156	Matériel de transport d'exploitation	24 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>30 000,00 €</b>

<b>Recettes</b>		
040-2156	Matériel de transport d'exploitation	30 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>30 000,00 €</b>

Où l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents adopte la décision modificative n°1 de la régie des transports.

## CLÔTURE DU BUDGET ASSAINISSEMENT

La compétence assainissement ayant été transférée au Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save, il convient de clôturer ce budget annexe et demander sa dissolution.

Où l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents vote la clôture du budget Assainissement.

*Monsieur le Maire prend la parole.*

## OUVERTURE D'UN POSTE EN CONTRAT D'AVENIR

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2012, le dispositif « emplois d'avenir » est entré en vigueur. Créé par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé.

Dans le secteur non-marchand, le contrat prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.) de 3 ans au maximum réglementé par le code du travail.

Notre commune peut décider d'y recourir. Cette démarche nécessite un engagement à former le jeune en interne et rechercher des formations extérieures en lien avec la mission locale et ainsi lui faire acquérir une qualification. L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 75 % du taux horaire brut du S.M.I.C. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale.

Afin de valoriser l'environnement et le cadre de vie, la Commune pourrait recruter un emploi d'avenir à temps complet pour acquérir des qualifications et exercer les fonctions d'agent des services techniques.

*Claude PLUMET précise que cette personne pourrait venir en renfort de l'équipe technique et apporter une aide au ménage des bâtiments communaux.*

*Gérard ALDAY est favorable à l'augmentation du personnel technique mais souhaiterait que l'équipe en place fasse correctement son travail. Il ajoute qu'on ne les voit pas beaucoup sur le terrain, et que la jeune recrue ne fait que traverser le village de long en large dans le camion de service.*

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 36 mois maximum, renouvellement inclus. Où l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par voix pour, voix contre, et compte tenu d'une abstention, décide :

- d'adopter la proposition de recrutement,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

*Monsieur le Maire donne la parole à Emilie SUBRA.*

## ACHAT DE STORES EXTERIEURS POUR LE GROUPE SCOLAIRE DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

Il est nécessaire d'acquérir des stores extérieurs pour le groupe scolaire.

Cette acquisition a été évaluée par devis à la somme de 10 137,15 € H.T.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la demande de subvention qui pourrait être effectuée auprès du Conseil Général.

Où l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à demander la subvention la plus élevée possible au Conseil Général, et le charge de constituer le dossier afférent.

*Monsieur le Maire prend la parole.*

## QUESTIONS DIVERSES

## **Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat**

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours de l'Etat sont en effet appelés à diminuer de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017. Soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

Les collectivités de proximité que sont les Communes et leurs intercommunalités sont au cœur de l'action publique pour tous les enjeux de notre société : vie quotidienne, accompagnement de l'entreprise, investissement public, soutien de la croissance économique et de l'emploi. La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale, et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

Où l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, soutient les demandes de l'AMF, à savoir :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat ;
- arrêt immédiat des transferts de charge et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense ;
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

## **COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire a décidé d'acheter un aspirateur à feuilles à l'entreprise DEDIEU MOTOCULTURE domiciliée à Villeneuve-de-Rivière (Haute-Garonne), aux conditions suivantes :

- Prix : 3 379,42 € HT

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Gérard ALDAY demande quel est le bilan de la fête.

Pierre SAFORCADA répond que le bilan est positif, mais que le comité des fêtes a besoin d'un accompagnement. En effet, Guillaume LOUBEAU a repris le flambeau, mais il manque de bonnes volontés pour que le comité soit pleinement opérationnel.

Nathalie ARRIBAS précise que l'objectif ne doit pas être un téléguidage du Comité par les élus.

Pierre SAFORCADA répond que l'accompagnement doit être effectué dans un premier temps seulement.

Laurent CASTERAN propose de mettre en place une journée d'animations supplémentaire. Le comité des fêtes serait mis à contribution.

Xavier THEBE propose que les associations participent en été, comme la Gym Volontaire.

Sylviane GRAU répond que c'est compliqué, dans la mesure où l'association fait relâche précisément pendant l'été.

*Pierre SAFORCADA répond qu'il faut voir comment le comité va évoluer, avant que de nouveaux projets soient mis en place.*

*- Emilie SUBRA informe l'assemblée que la rentrée scolaire s'est bien passée dans tous les domaines.*

*- L'assemblée observe une minute de silence à la mémoire de Jean-Pierre PUYSEGUR.*

**Séance levée à 21 heures 40.**

***Le Maire soussigné constate que le compte-rendu sommaire de la séance du 12 septembre 2014, comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le 15 septembre 2014 conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.***

***Le Maire, Claude PLUMET.***

***signé***